



## Règlement «SWISS JUNIORS CUP»

### 1. Objectif

Dans le cadre de la promotion de la relève, les associations régionales (OKV, ZKV, FER, PNW, FTSE) et la FSSE organisent au niveau suisse et pour une durée indéterminée une compétition annuelle de dressage se terminant par une finale, l'objectif de cette coupe étant de proposer aux espoirs jusqu'à 18 ans une série d'épreuves de qualification avec de nombreuses possibilités de départ lors desquelles ils ont la possibilité de se mesurer entre eux au sein de leur catégorie d'âge et de performance lors d'une finale.

### 2. Droit de participation

Ont le droit de participer à la Coupe les cavalières et les cavaliers en possession du brevet ou de la licence R/N jusqu'à leurs 18 ans révolus au cours de l'année de la coupe. Ils doivent être membre d'une société affiliée à une association régionale. Le cheval/poney doit être inscrit au registre des chevaux de sport de la FSSE et son inscription doit être activée.

### 3. Epreuves de qualification

Les intéressés s'annoncent chaque année auprès du secrétariat de la FSSE (voir le [formulaire d'inscription](#) sur [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)) pour participer à cette coupe. Les résultats des épreuves officielles pour la nouvelle période de qualification sont pris en compte à partir de la date d'engagement de la dernière finale. Il est possible de prendre le départ dans trois catégories différentes (FB/R, L et M). Si plusieurs chevaux/poneys sont inscrits et montés, ils figurent tous dans le classement annuel.

### 4. Reprises de dressage

Les reprises suivantes peuvent être présentées :

Cat. RB/R: FB 01 – FB 10

Cat. L\* L 11 – L 20

Cat. M\* M 21 – M 29

\*Les épreuves FEI comptent aussi

### 5. Repérage

Les résultats obtenus lors de la participation à la «SWISS JUNIORS CUP» pourront être utilisés en tant que critères de repérage pour les cadres de la relève (Poneys, Children et Juniors) par les associations régionales ainsi que par la discipline Dressage de la FSSE.



## 6. Résultats de qualification

Un classement intermédiaire est mis à jour en permanence et publié sur la page d'accueil de la FSSE.

## 7. Finale

La finale de la Coupe pour l'année en cours a lieu chaque année en automne. L'endroit où elle se déroule est désigné par les associations et la FSSE (en analogie avec le CS R). Les cinq meilleurs résultats de la période de qualification seront additionnés. Une moyenne est alors calculée, 1<sup>ère</sup> priorité 5 résultats, 2<sup>ème</sup> priorité 4 résultats, etc.

Les dix meilleurs couples (cavalier/cheval) de chaque catégorie sont qualifiés pour la finale. Si dans les catégories L et M, il n'y a pas plus que 5 participants par catégorie, celles-ci sont regroupées.

La qualification pour la finale n'est possible qu'en tant que couple (cheval/cavalier). Si un couple ne peut pas participer à la finale, le couple qui suit dans le classement est automatiquement qualifié pour la finale.

Si la qualification pour la finale est obtenue avec deux ou trois chevaux, il convient, lors de l'inscription pour la finale, de désigner de façon définitive le cheval qui sera engagé. Si pour une raison quelconque, ce cheval ne pouvait pas participer à la finale, il serait alors possible de monter le deuxième cheval.

Les reprises de dressage choisies pour la finale doivent être plus difficiles ou équivalentes à celles montées lors des qualifications. Lors de la finale, deux reprises différentes choisies parmi les programmes pour un carré de dressage de 20 x 60 m doivent être montées.

## 8. Classement final

Lors de la finale, deux épreuves par catégorie doivent être montées et faire l'objet d'un classement. De plus, un prix spécial sera remis aux trois meilleurs couples des deux épreuves.

En cas d'égalité au niveau des points de pourcentage, le meilleur classement de la 2<sup>ème</sup> épreuve, soit l'épreuve du degré de difficulté le plus élevé, sera déterminant.

Les résultats des épreuves qualificatives ou du classement intermédiaire ne sont pas pris en compte pour le classement final.

## 9. Finance d'inscription et prix

La finance d'inscription par épreuve ainsi que les prix, les plaques d'écurie et les flots (facultatifs) répondent aux dispositions du règlement FSSE en vigueur.



## 10. Généralités

La Coupe porte le nom de « SWISS JUNIORS CUP ». Les publications, tel que les avant-programmes, les classements intermédiaires et les articles porteront dans la mesure du possible le logo de la Coupe, comme par exemple dans la presse spécialisée, ainsi que sur le site Internet de la FSSE.

Les responsables du dressage des associations régionales gèrent la Coupe en accord avec la FSSE et ils sont responsables des contacts entre les organisateurs et les cavalières et cavaliers.

*Le présent règlement a été approuvé par les associations régionales et la FSSE en août 2020. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et il remplace la version actuelle datant de février 2009.*

